

**Arrêté n° 2016-10.1 du 14 septembre 2016 portant nomination de la vice-présidente déléguée en charge de l'action culturelle et des liens avec la société civile**

**Le Président de la COMUE UBFC**

VU le code de l'éducation et notamment ses articles 711-1 et suivants ;

VU le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et d'établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » ;

VU les statuts de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 notamment ses articles 12 et 22 ;

VU la délibération 2016.CA.06 du 25 avril 2016 portant élection du président d'UBFC,

VU la délibération 2016.CA.24 du 13 septembre 2016 portant désignation de la vice-présidente chargée de l'action culturelle et des liens avec la société civile,

Nombre de suffrage exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Bulletins blancs/nuls : 6

Nombre de Pour : 18

Nombre de contre : 1

**ARRETE**

**Article 1 :**

Madame Estelle SEILLES est nommée vice-présidente déléguée en charge de l'action culturelle et des liens avec la société civile.

Fait à Besançon, le 14 septembre 2016



Nicolas CHAILLET

Président d'UBFC